

Mauvaise qualité de l'eau



Responsabilités des municipalités

Les municipalités jouent un rôle central dans la gestion de la qualité de l'eau, elles doivent (2, 5, 6, 7):

- **assurer l'alimentation en eau et la gestion des égouts ;**
- **assurer que les réseaux d'approvisionnement en eau potable municipaux sont soumis à des contrôles de la qualité de l'eau ;**
- **intégrer la protection de la qualité de l'eau dans la planification de l'aménagement du territoire.**

Impacts économiques

Augmentation des coûts pour rendre l'eau potable

Plus l'eau est contaminée, plus les frais de traitement sont élevés. En effet, les usines de traitements doivent utiliser plus de produits et d'énergie pour rendre l'eau potable. (1)

Moderniser les infrastructures

Il est important de moderniser les infrastructures municipales comme les stations d'épuration afin de se conformer aux obligations des lois environnementales. Cela représente des investissements majeurs pour les municipalités. (1)

Pertes économiques

Une mauvaise qualité de l'eau peut mettre en danger des activités récréatives et commerciales, comme la pêche et la baignade. Des restrictions sur ces activités peuvent amener une baisse des revenus. (1)

Impacts sociaux

Risques pour la santé publique

Boire une eau de mauvaise qualité peut causer des maladies gastro-intestinales, des problèmes respiratoires ou des infections. Cela peut engendrer de l'inquiétude chez les citoyens et entraîner une pression supplémentaire sur les services de santé locaux. (3)

Inégalités entre les citoyens

Une mauvaise qualité de l'eau peut entraîner des inégalités sociales, surtout pour les personnes vulnérables. Ces dernières ont moins de ressources pour faire face aux augmentations de tarifs ou à la nécessité de s'équiper de filtres à eau à la maison. (3)

Perte de confiance envers les décisions municipales

La mauvaise qualité de l'eau peut mener à une perte de confiance envers les instituts publics, car l'approvisionnement en eau potable est une responsabilité municipale. Ainsi, les citoyens chercheront inévitablement les responsables de cette problématique. (3)



Impacts environnementaux



Les lacs vieillissent trop vite

Les activités humaines peuvent amener l'eutrophisation des lacs. Ce phénomène se résume par un excès de nutriments, comme le phosphore et l'azote, et peu d'oxygène dans le milieu aquatique. L'eutrophisation montre une faible qualité de l'eau et favorise la multiplication des algues. (8)

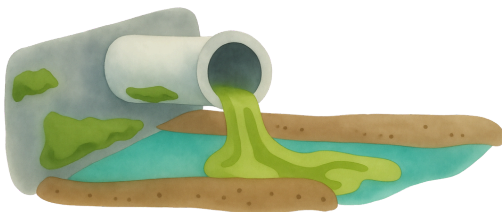
Multiplication des algues et cyanobactéries

L'excès de nutriments favorise la présence d'algues et de cyanobactéries qui produisent des toxines. En trop grand nombre, les algues et les cyanobactéries amènent un déséquilibre des écosystèmes et menacent la survie des espèces locales. (4)

Disparition d'espèces aquatiques sensibles

L'eutrophisation et la faible qualité de l'eau peuvent menacer plusieurs espèces aquatiques en réduisant l'oxygène disponible dans l'eau. Cela peut nuire à plusieurs espèces de poissons sensibles et de plantes aquatiques submergées. (4)

Mauvaise qualité de l'eau



Une mauvaise qualité de l'eau est associée à des concentrations trop élevées de contaminants qui proviennent des rejets d'eaux usées municipales, des terres agricoles, de l'érosion des sols et d'installation septique non conforme. (1, 9)

Cause

La problématique est également accélérée par les changements climatiques. (9)



1. Cesar. (2023). Quelles sont les conséquences économiques du manque d'eau potable ? *Welysis*. <https://welysis.com/fr/blog/quelles-sont-les-consequences-economiques-du-manque-deau-potable>
2. COPERNIC. (2015). Plan directeur de l'eau. <https://copernicinfo.qc.ca/service/plan-directeur-de-eau/>
3. Gouvernement du Québec. (2024). *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour les MRC des groupes A, B et C*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/BRO_ogaf_groupesABC.pdf
4. Guay, L. et Britto, A. (2017). Les enjeux sociaux de l'eau : comparaisons internationales. *Cahiers de géographie du Québec*, 61(174), 415-425. <https://doi.org/10.7202/1053659ar>
5. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2026a). Cyanobactéries et cyanotoxines dans l'eau potable et l'eau récréative. <https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/cyanobacteries>
6. *Loi sur la qualité de l'environnement*, (2026). c. Q-2. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/q-2>
7. *Loi sur les compétences municipales*, (2025). C-47.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-47.1?&cible=>
8. *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles*, (2025) Q-2, r. 0. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%200.1>
9. Nouveau-Brunswick. (2025). *La succession et l'eutrophisation des lacs*. https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/eau/content/lacs/succession_eutrophisation.html

